



Ecole Primaire Jean d'Ormesson
1 place Simone VEIL
34430 SAINT JEAN DE VEDAS
☎ 04 67 07 86 13
✉ ce.0342413n@ac-montpellier.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE n°2- 3 Mars 2025

Année 2024/ 2025

Présents :

- Parents élus : Mme MOLVINGER, Mme GUILLEMOT, Mme SANCHEZ, M. MESLEM, M. LEBRUN
- Mairie : Mme BESSONE
- Enseignants : Mme SANCHEZ, Mme MASOUY, Mme VIDAL, Mme DADONE, Mme VIENNE, Mme BOYER, Mme DEVAUX, Mme TOFFOLI, Mme DESREMAUX, Mme VALLADE, Mme MESLEM, M. MICHEL, M. DUFFIEUX, M. ROBERT
- Représentant ATSEM : Mme PASSALACQUA

Absents :

Mairie : M. RIO

1. Travaux et sécurité

En préambule, Mme BESSONE indique qu'en l'absence de M. le Maire ou de représentant-élu, elle ne pourra répondre que sur les décisions dont elle a connaissance et qu'elle fera remonter les autres demandes pour permettre à M. le Maire d'y répondre en différé.

Le problème récurrent de la porte d'entrée est soulevé. Depuis plusieurs années, les mêmes dysfonctionnements sont régulièrement observés et transmis aux services compétents : porte qui ne claque pas, frottement au sol... Une fiche RSST avait été rédigée en Septembre 2023.

L'entreprise qui a installé la porte a été sollicitée pour régler le problème mais est en litige avec la municipalité à propos de la responsabilité.

Le groom, qui permet la fermeture automatique de la porte, a été changé au mois de Janvier. Il s'est arraché au mois de Février, ce qui a rendu la porte totalement hors-service durant les 15 jours qui ont précédé les vacances. Malgré la vigilance accrue nécessitée par ce problème, et une note d'information demandant de bien veiller à la fermeture de la porte à chaque passage, la porte reste régulièrement ouverte, ce qui compromet la sécurité de l'école alors que le plan Vigipirate est renforcé.

Actuellement, le groom a été refixé et la porte se referme correctement. Par contre, il n'y a plus de bloque-porte qui permet de garder la porte ouverte aux moments des entrées et des sorties. Le responsable des travaux demandera à l'entreprise de venir le réinstaller. Il sera observé si cette réparation permettra un fonctionnement pérenne de la porte ; si tel n'était pas le cas, il est demandé à la Municipalité de trouver une solution qui le permette.

Par ailleurs, la vitre de la porte d'entrée a été remplacée suite à une fissure lors des travaux sur la porte et le film occultant n'a pas été reposé. Demande notée par Mme BESSONE.

Le problème d'accès par code avait également été soulevé lors du conseil d'école avec demande d'un système plus fiable (accès par badge notamment). Mme BESSONE n'a pas d'information à ce sujet et note la demande.

Le revêtement synthétique de la cour de maternelle s'est soulevé pendant l'été, occasionnant des butées franches, source de chutes potentielles des enfants et des parents. Le problème a été signifié à la Mairie en septembre 2024 et évoqué lors du premier conseil d'école. Après étude, il apparaît que ce chemin est hors-garantie car durée de vie limitée à 5 ans. Une étude est en cours pour sa suppression/rénovation. Mme BESSONE note la demande de savoir s'il sera supprimé ou remplacé.

Une expertise est également en cours concernant des infiltrations d'eau dans le dortoir, sur la CTA (Centrale de Traitement de l'Air) et dans certaines menuiseries pour lesquelles des joints étaient absents. Ces infiltrations ont occasionné la panne du système de sur-ventilation qui permet la régulation de la température dans les classes. A ce jour, nous ne savons pas si ce système a été réparé (demande notée par Mme BESSONE). Une mise en eau est prévue le 17 Mars pour détecter les points d'entrée d'eau et effectuer les réparations nécessaires sous garantie décennale.

Lors du premier conseil d'école, il avait été annoncé que des solutions d'ombrières avaient été trouvées pour la cour élémentaire, qu'elles seraient présentées à l'équipe enseignante pour une pose avant les périodes de chaleur. A ce jour, aucune suite n'a été donnée. Mme BESSONE n'a pas d'information à ce sujet et note la demande. Les parents élus constatent qu'ils n'obtiennent aucune réponse concrète sur ce sujet depuis plusieurs années alors qu'il est de nature à compromettre le bien-être et la santé des élèves et des adultes de l'école (cas d'insolations signalées sur les fortes chaleurs du mois de Juin il y a trois ans). Ils informent que si aucune solution d'ombre n'est proposée pour la fin de l'année scolaire et les périodes chaudes à venir, ils seraient amenés à utiliser des recours plus procéduriers (rédaction de fiches RSST notamment)

Nous sommes également en attente de la possibilité d'extension de la cour maternelle sur les espaces verts en bordure et des informations devaient nous être données lors de ce second conseil d'école. Mme BESSONE n'en dispose pas et note la demande.

Les horaires du dépose-minute n'ont pas été modifiées malgré plusieurs sollicitations. Les parents élus font remonter la difficulté à stationner dans le quartier et les tensions engendrés avec les riverains pour l'utilisation de ce dépose-minute (notamment utilisé par le voisinage sur les temps d'accueil du matin 7h30 et du soir après 17h).

Les parents signalent également que le passage-piéton situé à l'angle de l'école (côté Parc de la Capoulière) est dangereux car la chaussée et le trottoir sont confondus à cet endroit-là (même niveau) et les voitures empiètent souvent sur le trottoir lorsqu'elles s'engagent dans le virage. Ils souhaiteraient que cet endroit soit plus sécurisé, comme cela a été fait à l'autre angle de l'école (côté commerces). La demande est prise en note par Mme BESSONE.

La pose du panneau d'affichage pour la communication école/ parents d'élèves n'a pas encore été effectuée. Mme BESSONE indique qu'il est prêt et sera installé sous peu.

L'aménagement d'un coin sensoriel isolé en maternelle pour les élèves à besoin particulier a été envisagé en fin d'année dernière. Il nécessite l'installation d'un rideau (ignifugé pour répondre aux critères anti-feu) et d'une tringle. Un devis a été réalisé au cours du premier trimestre de l'année scolaire mais n'a, pour l'instant, pas été validé. Mme BESSONE indique que le budget 2025 ne sera voté qu'en Avril 2025 et qu'il faut donc attendre cette date pour savoir si les travaux ont été retenus au budget ou non.

Il a également été demandé au cours du premier conseil d'école d'inscrire au budget 2025 la fixation d'un vidéoprojecteur, acheté sur le budget investissement, dans la salle polyvalente. Il sera décidé lors du vote du budget si ces travaux seront retenus ou non.

La Commission de Sécurité est passée sur l'école, ce Lundi 3 Mars. Cette visite obligatoire tous les 3 ans vise à vérifier que l'établissement respecte les normes liées au risque d'incendie. En complément, deux exercices incendie préparés ont été effectués depuis le début de l'année et seront complétés par un troisième inopiné d'ici la fin de l'année scolaire. Le système d'alerte donne satisfaction et l'évacuation des usagers est convenable.

Les parents d'élèves s'interrogent sur les moments de transition entre les temps scolaires et périscolaires. Avant chaque transition (cantine ou accueil du soir), un personnel municipal (animateur ou agent de cantine) vient dans chaque classe avec la liste des élèves inscrits et un appel est réalisé. En maternelle, les enfants non-inscrits sont gardés en classe par leur enseignant jusqu'à la remise à leurs parents. Les élèves restants sont conduits à l'accueil. En élémentaire, chaque enseignant conduit les élèves non-inscrits jusqu'à la sortie. Bien que la loi place les enfants sous la responsabilité des parents lors des sorties de l'établissement, les enseignants veillent à ce que les enfants ne restent pas seuls devant l'école et les font rentrer dans l'établissement lorsque c'est le cas. Nous rappelons donc l'importance de veiller à l'inscription rigoureuse et anticipée des enfants sur les temps périscolaires pour éviter toute confusion. De nombreuses inscriptions tardives, voire des absences d'inscriptions, nous empêchent d'avoir la totale rigueur nécessaire sur ces transitions. En tout état de cause, il est rappelé aux parents de ne pas récupérer un enfant seul devant l'école, même s'ils connaissent la famille, mais de le faire re-renter dans l'école pour que ses parents soient contactés. Par ailleurs, il est également rappelé qu'un enfant absent la matinée ne peut être accepté à la cantine à 11h30 même s'il a été inscrit au préalable : il ne peut reprendre l'école qu'à 13h30 (sauf cas exceptionnel pour rendez-vous médical ayant fait l'objet d'un accord préalable du directeur)

2. Projets de classe, calendrier des événements de la deuxième partie de l'année

Quatre classes ont pu partir en classe de neige du 3 au 7 Février, au centre PEP de « La Vignole » (Pyrénées- Orientales). Grâce aux subventions Mairie (6000€), à la participation de la Coopérative scolaire (5000€), aux ventes réalisées par les enseignantes et au dossier subvention JPA qu'elles ont déposé (2140€), la participation des familles a pu être abaissée à 300 € par enfant. Des aides supplémentaires obtenues auprès des Services Sociaux ont permis à toutes les familles qui étaient favorables au projet de faire partir leur enfant. Le séjour s'est très bien passé, et enfants comme adultes accompagnateurs sont revenus ravis de cette belle et enrichissante expérience. Le directeur remercie les 4 enseignantes à l'initiative de ce projet et salue la charge de travail qui en découle. Il remercie également les parents qui ont accepté d'encadrer les classes concernées et ont permis la réussite de ce projet. La Mairie est aussi remerciée pour les subventions possibles pour ce type d'activités.

Une cinquième classe devrait partir en classe-verte (classe de CE1/CE2 de Mme DESREMAUX), du Lundi 12 au Jeudi 15 Mai au Centre Malibert, dans l'Hérault. Le dossier est en cours de rédaction. Une subvention Mairie (3000 €), et une participation de la Coopérative (1000 €) devrait permettre d'abaisser la participation des familles à 120 €.

La classe de CM1/CM2 de M. DUFFIEUX participera également à une classe de voile au Yachting Club de Mèze du Lundi 2 au Vendredi 6 Juin. Pour cette activité, une participation de 120 € est demandée aux familles (après subvention Mairie de 1600 € et participation Coopérative de 1250 €)

Le projet Chorale est reconduit pour l'ensemble des classes élémentaires. Il sera finalisé par deux spectacles au Chai du Terral les Jeudi 15 et Vendredi 16 Mai. Les familles seront prévenues au plus tôt de la date retenue pour la classe de leur enfant et une enquête sera distribuée pour obtenir des billets d'entrée, gratuits mais obligatoires, y compris pour les enfants en bas-âge (toute personne se trouvant dans la salle devant disposer d'un ticket).

En maternelle, un projet danse est envisagé pour les 5 classes avec une professeure de danse de l'ASCL (sur la dernière période). Nous ne savons pas à l'heure actuelle s'il pourra aboutir à une petite représentation en fin d'année.

Un Carnaval est envisagé pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. Les consignes Vigipirate- Urgence Attentat étant toujours actives, il se déroulera, comme l'an dernier, à l'intérieur de l'école et sans la présence des parents. La date reste à définir au début du mois d'Avril (en fonction des contraintes météo). Les parents regrettent que le Carnaval ne puisse se faire dans les conditions des années précédentes (en présence des parents et en extérieur) car cela constituait un événement festif et convivial qui permettait de renforcer les liens école-famille.

Une initiation aux gestes qui sauvent est proposée à tous les élèves CM2 par des intervenants municipaux spécialisés dans ce domaine. Les interventions se feront par matinée complète, en salle polyvalente, au mois de Mars.

Une sensibilisation aux dangers de la route est proposée aux CP par la Police Municipale. Elle est également adressée aux élèves de CM1/CM2 et est complétée par une formation au « Savoir Rouler » avec une séance où les enfants apprennent à circuler à vélo en respectant les consignes de sécurité essentielles.

Une sensibilisation aux risques d'Internet et au cyberharcèlement est aussi prévue pour les classes de CM1 et CM2. Nous sommes dans l'attente de proposition de dates de la part de gendarmes spécialistes de la Brigade de Saint Jean.

Un cycle athlétisme est mis en place par les animateurs sportifs de la Mairie pour tous les élèves de CM1 et CM2 de la Commune aux mois de Mars, Avril et Mai. Il sera conclu par une rencontre inter-écoles sur la journée, au complexe de la Parre, le Vendredi 23 Mai. Le pique-nique de midi sera offert par la Ville.

Une demi-journée Olympiades est proposée pour les élèves de CP, CE1 et CE2. Elle se tiendra au stade Vidal les Vendredis 7 Mars, 14 Mars et 21 Mars (selon les classes).

La remise de calculatrices, offertes par la Ville à tous les CM2, se fera le Vendredi 6 Juin au Parc du Terral. A cette occasion, des jeux seront proposés aux enfants, et le repas de midi leur sera offert.

Une Grande Lessive, commune école maternelle et élémentaire, où les élèves exposent divers travaux de l'année, est programmée le Jeudi 26 Juin. A cette occasion, si les autorisations préfectorales le permettent, l'école sera ouverte aux parents à partir de 16h45.

Un Marché aux Connaissances au parc de la Peyrière le Mardi 17 Juin. Il concerne les classes inscrites dans le dispositif « Ecole Dehors ». Les élèves proposent un atelier sur une activité menée pendant l'année et l'animent pour les élèves des autres classes. Cet événement n'est pas ouvert aux parents (hors parents accompagnateurs)

3. Inscriptions 2025/2026, affectation au collège

La Campagne d'Inscriptions pour l'année scolaire 2025/2026 a débuté depuis le mois de Janvier en Mairie.

Elle est ouverte jusqu'à la fin du mois de Mars. Les parents sont invités à réaliser au plus tôt les démarches en Mairie, notamment pour les élèves rentrant en Petite Section. Il est demandé à la Mairie si une diffusion plus large de cette information peut être réalisée : réseaux sociaux de la Ville, diffusion de messages sur les panneaux électroniques, affiches...

Il est rappelé que les affectations sont réalisées à partir d'une carte scolaire, consultable sur le site de la Ville et que l'école de secteur n'est pas garantie si les inscriptions sont réalisées hors délai.

Il est à noter que nous faisons face cette année à un nombre très important d'arrivées en cours d'année (17 enregistrées à ce jour), notamment de publics fragiles avec certains élèves d'âge de CE2 n'ayant jamais été scolarisés en France jusque-là. Une réunion entre directeurs et monsieur le Maire est prévue le Jeudi 6 mars afin de réfléchir à une répartition équitable de ces arrivées sur l'ensemble des groupes scolaires de la Commune.

A ce jour, sont prévues sur la Commune pour l'année prochaine : une fermeture à l'école Alain CABROL et une ouverture à l'école Louise MICHEL- élémentaire.

Les procédures d'affectation au collège vont débuter ce mois-ci. Le collège de secteur est défini par l'adresse des responsables légaux (Collège Louis Germain pour toute personne résidant sur Saint Jean). Les parents seront consultés pour accepter ce collège de secteur ou demander une dérogation pour un autre collège public de leur choix. Des critères bien précis sont étudiés pour valider cette demande (rapprochement de fratrie, choix de section spécifique, handicap...) et doivent être justifiés par écrit. Une Commission se réunira au mois de Juin pour étudier les dossiers et la réponse sera transmise aux parents mi-juin. Cette procédure d'affectation ne dispense pas des démarches d'inscription administrative qui se réalisent directement auprès du collège d'affectation dans le courant du mois de Juin.

Des sections internationales sont proposées et sont accessibles sur étude du dossier scolaire et parfois sur entretien préalable. Les informations à ce sujet (lieux des sections, dates des réunions d'information) ont été communiquées à l'ensemble des parents de CM2 par mail mi-janvier.

Il est à noter que la section internationale Arabe qui était implantée jusque-là au collège Louis Germain est transférée au lycée Jules GUESDE à compter de la rentrée 2025. Le collège Louis Germain n'accueillera donc pas d'élèves de 6^{ème} dans cette section, mais la maintiendra en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} pour les élèves qui ont déjà commencé ce cycle.

Une visite du collège Louis GERMAIN est prévue au mois de juin pour les élèves de CM2.

Secrétaire de séance :

M.ROBERT